



## LES MYCORHIZES, POUR UNE CULTURE DE POMME DE TERRE PLUS PERFORMANTE

### MYCOR L, UNE SOUCHE PERFORMANTE

Mycor est une préparation microbienne biostimulante contenant des champignons mycorhiziens - *Glomus intraradices*, Souche CMCCROC7- homologuée sous le n° d'AMM 1301001.

La méthode de production de Mycor L garantie :

- ✓ Un inoculum produit in vitro garanti sans contamination
- ✓ Un inoculum sous forme de propagules associant vésicules, arbuscules, spores pour une mycorhization optimale.

### UNE SYMBIOSE AUX NOMBREUX BÉNÉFICES

Le champignon *Glomus intraradices* développe une symbiose avec le plant de pomme de terre.

- 1. Augmentation de la zone d'exploration du sol**
- 2. Amélioration de la nutrition minérale, notamment hydrique et en phosphore**
- 3. Meilleure tolérance aux stress abiotiques**

Pour une meilleure valorisation de la récolte

- Meilleure tubérisation
- Augmentation de la quantité de tubercules commercialisables

Utilisable en agriculture biologique (Règlement CE 889/2008)



### En traitement de plant :

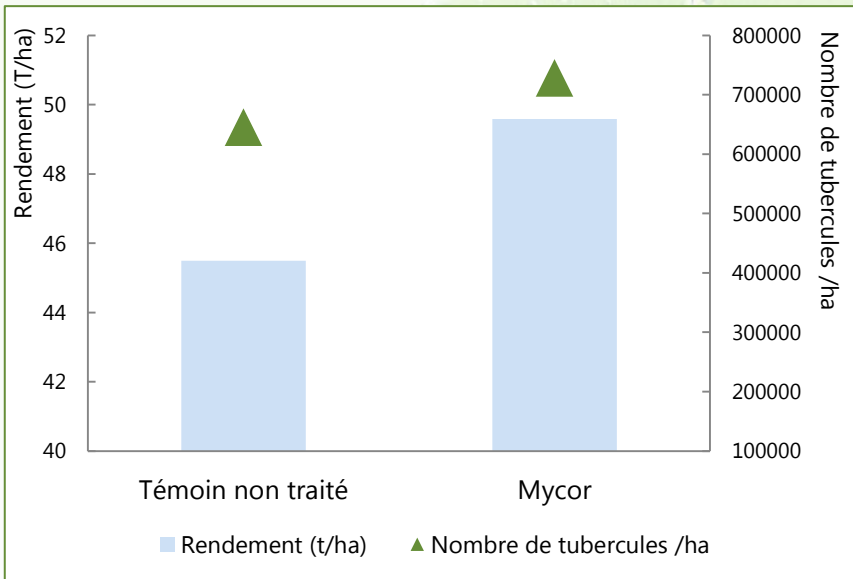
- Diluer le flacon dans un peu d'eau, bien mélanger puis ajouter à la bouillie.
- 1 flacon permet de traiter la quantité de plant nécessaire pour planter 1 ha.
- Traiter dans les heures suivant la préparation de la bouillie.
- Convient aux matériels de traitement de type ultra-bas volume. Veiller à utiliser des filtres avec des pores de taille supérieure à 0.1 mm.

### Dans la ligne de semis :

- Diluer le contenu du flacon dans 1 à 5L d'eau en mélangeant bien puis ajouter à la bouillie.
- 1 flacon permet de traiter 1ha.

**MYCOR®L** se conserve jusqu'à 6 mois dans son emballage non ouvert, à une température entre 2 et 6 degrés Celsius

## RÉSULTATS



Synthèse de 7 parcelles en démonstration en 2016.

### Effets observés :

- ✓ Une augmentation du nombre de tubercules (13%)
- ✓ Une amélioration du rendement par rapport au témoin (9%)

Mycor® : AMM n° : 1301001 . Propagules de Glomus intraradices souche CMCCROC7 : 0,03% - Minimum 50 propagules par gramme. Engrais organique NF U 42-001.